



VERSIONS	
	Commission des finances (21/01/19)
✓	Conseil communautaire (28/01/19)

Rapport sur les orientations budgétaires

Exercice 2019

Sommaire

I - Environnement économique.....	2	d - Décisions fiscales.....	12
I.1 - Situation internationale.....	2	V.2 - Autres recettes de fonctionnement.....	12
I.2 - Situation française.....	2	V.3 - Recettes totales.....	13
II - Finances publiques françaises.....	3	VI - Dépenses de fonctionnement.....	13
II.1 - Situation générale.....	3	VI.1 - Structure des dépenses réelles de	
II.2 - Comptes publics.....	4	fonctionnement.....	13
II.3 - Le budget de l'État.....	5	VI.2 - Atténuations de produits.....	13
II.4 - Les concours de l'État aux collectivités.....	5	VI.3 - Charges de personnel.....	13
II.5 - Situation des finances locales.....	5	VI.4 - Autres charges de fonctionnement.....	14
II.6 - Dotation globale de fonctionnement.....	7	VI.5 - Charges exceptionnelles.....	14
II.7 - Taxe d'habitation.....	7	VI.6 - Charges financières.....	14
III - Exécution budgétaire 2018.....	9	VI.7 - Dépenses totales.....	14
IV - Recettes des fonctionnement.....	9	VII - Projets d'investissement.....	15
IV.1 - Dotations et participations.....	9	VII.1 - Autorisations de programme.....	15
a - Concours de l'État.....	9	VII.2 - Autres opérations d'investissement.....	17
b - Projection 2019.....	10	VII.3 - Zone d'activités du Parc rhénan.....	17
V - Impôts et taxes.....	10	VIII - Autofinancement.....	18
a - Structure des produits perçus en 2018.....	10	IX - Structure et gestion de la dette.....	18
b - Perspectives pour 2019.....	10	X - Présentation synthétique du budget.....	19
• Impôts ménages.....	11	XI - Mutualisation.....	20
• Fiscalité professionnelle.....	11	XII - Projections pluriannuelles.....	21
c - Projections.....	12		

I - Environnement économique

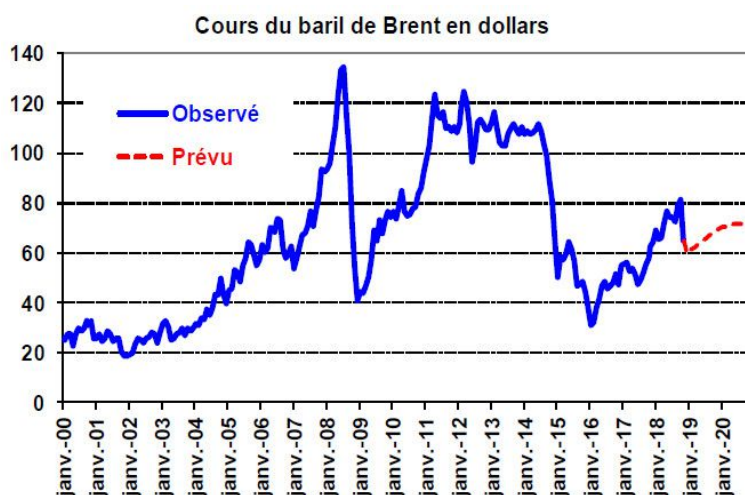
Source : La Banque postale¹

I.1 - Situation internationale

La croissance mondiale devrait être moins vigoureuse en 2019 (3,3% contre 3,7% en 2018). Le prix du pétrole a fortement décliné depuis l'été 2018 puis est reparti à la hausse depuis le début de l'année. La hausse pourrait se prolonger compte tenu du contexte géopolitique.

Dans la zone euro, la croissance pourrait être plus modeste que les années précédentes avec un rythme de l'ordre de 1,5% en 2019. L'inflation devrait ralentir et s'élever à 1,5%.

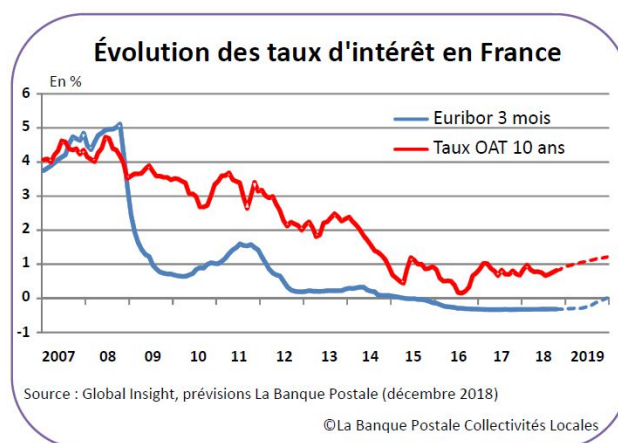
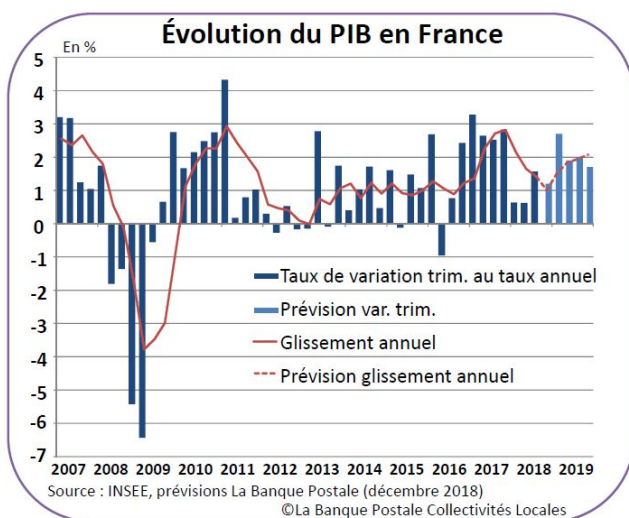
Au sein de l'Union européenne, les tensions avec l'Italie ainsi que les incertitudes liées à la sortie du Royaume-Uni de l'Union pourraient avoir un impact négatif sur l'activité économique.



I.2 - Situation française

La croissance française pourrait bénéficier des mesures de soutien du pouvoir d'achat décidées fin 2018, mais ralentirait en 2019 notamment sous l'effet de la modération du commerce international. L'inflation pourrait passer de 1,8% en 2018 à 1,4% en 2019. Le taux de chômage pourrait se stabiliser autour de 8,7%.

Malgré une légère remontée, les taux d'intérêt resteraient encore bas en 2019.



1 <https://www.labanquepostale.com/legroupe/actualites-publications/etudes/previsions.html>

Indicateurs économiques en France	2018	2019
PIB total °	2 350 Mds €	2 420 Mds€
Taux de croissance	1,6%	1,5%
Taux de chômage	8,8%	8,7%
Taux d'épargne des ménages (% du revenu après impôts)	14,4%	14,7%
Déficit public (% du PIB)°	-2,7%	°-3,2%
Inflation	1,8%	1,4%

sources : Banque postale sauf ° provenant de la loi de finances

II - Finances publiques françaises

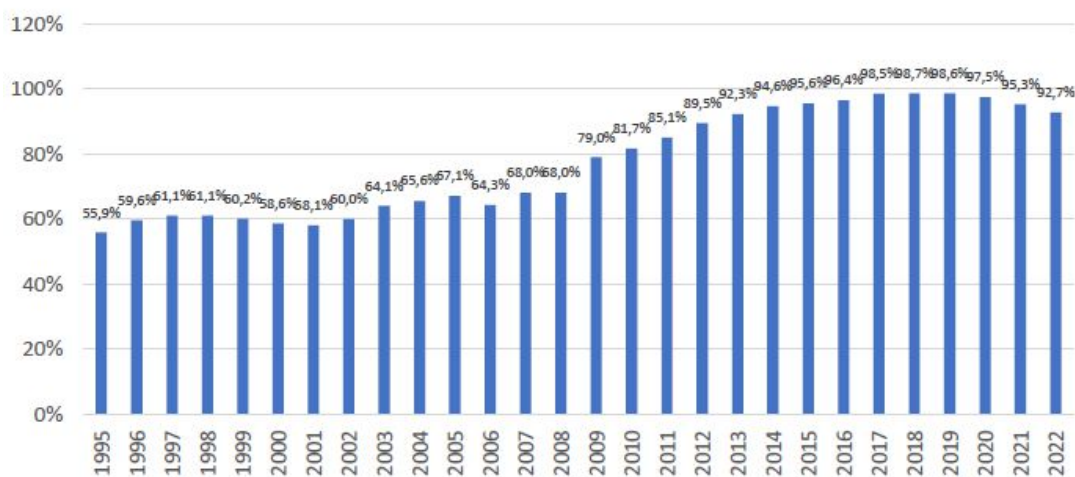
Source : Stratorial Finances

II.1 - Situation générale

La dette continue de progresser en 2019 mais pourrait connaître une décrue à partir de 2020 sous l'effet du désendettement de la Sécurité sociale et des collectivités locales. Elle restera à un niveau élevé avec 2 386 Mds €, soit 98,7% du PIB. La dette des collectivités locales représente 9% du PIB, contre 82% pour les administrations centrales.

Pour l'Etat, la charge prévisionnelle de la dette est évaluée à 42 Mds €².

Trajectoire de la dette publique



2 Projet de loi de finances pour 2019

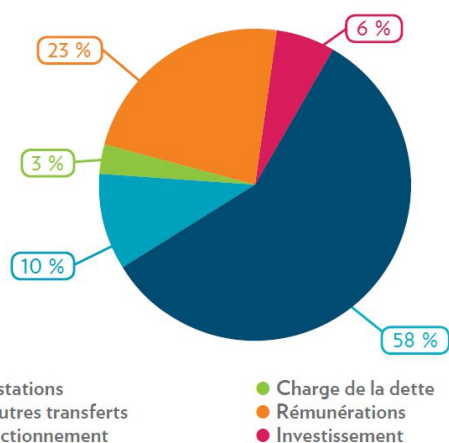
II.2 - Comptes publics

En 2016, les dépenses publiques se sont globalement élevées à 1 257 Mds €³, dont 245 Mds pour les administrations publiques locales (APUL), soit 19% du total. Le secteur communal représente à lui seul 138 Mds €, soit près de 11%.

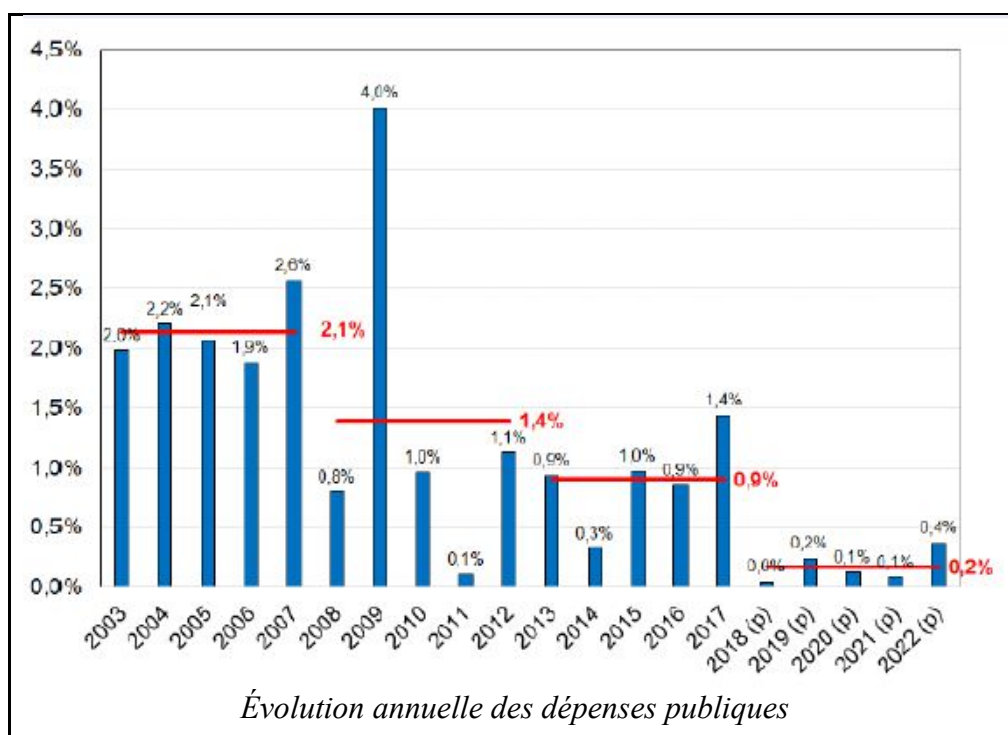
Le déficit public prévisionnel repartirait à la hausse sous l'effet des mesures de soutien du pouvoir d'achat pour s'élever à 3,2% du PIB. Un retour à une trajectoire de réduction est envisagé dès 2020 avec un premier palier à 2,5%.

L'évolution des dépenses publiques devrait poursuivre son ralentissement opéré depuis une quinzaine d'années.

Nature des dépenses des APU (en %)



Source : Insee, 2017



3 <https://www.performance-publique.budget.gouv.fr/finances-publiques/grandes-caracteristiques-finances-publiques/s-informer/structure-depense-publique>

II.3 - Le budget de l'État

Le solde général du budget de l'État, telles qu'il ressort du projet de loi de finances pour 2019 se présentent synthétiquement de la manière suivante :

En milliards d'euros, comptabilité budgétaire	Exécution 2017	LFI 2018	Révisé 2018	PLF 2019
Dépenses nettes*	382,8	386,5	386,8	390,8
dont dépenses du budget général	322,6	326,3	325,9	328,8
dont prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales	43,8	40,3	40,3	40,5
dont prélèvement sur recettes au profit de l'Union européenne	16,4	19,9	20,6	21,5
Recettes nettes	309,5	299,8	306,3	291,4
dont impôt sur le revenu	73,0	72,5	73,1	70,5
dont impôt sur les sociétés	35,7	25,9	25,7	31,5
dont taxe sur la valeur ajoutée**	152,4	154,6	157,0	130,3
dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	11,1	13,6	13,3	17,0
dont autres recettes fiscales	23,4	20,1	23,8	29,6
dont recettes non fiscales	13,8	13,2	13,4	12,5
Solde des budgets annexes	0,1	0,0	0,0	0,0
Solde des comptes spéciaux	5,5	1,0	-0,8	0,6
SOLDE GÉNÉRAL	-67,7	-85,7	-81,3	-98,7

Le budget présente un déficit prévisionnel de 98,7 Mds €.

II.4 - Les concours de l'État aux collectivités

Les concours de l'État aux collectivités locales s'élèvent à 48 Mds €, soit un montant sensiblement équivalent à celui de 2018. Cependant, l'évolution des différentes enveloppes est contrastée. Les variables d'ajustement marquent une nouvelle baisse cette année. Pour le bloc communal, cela concerne la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (-15M€) et le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (-49M€).

II.5 - Situation des finances locales

Source : La Banque postale

A la lecture de la note de conjoncture de la Banque postale⁴, la faible évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités locales a pour conséquences une nouvelle amélioration de l'épargne brute +2,8% en 2018. Cela permet de financer en partie la reprise des investissements (+7%), le solde provenant d'un recours accru à l'emprunt (+4,5%). L'encours de la dette des collectivités représente 7,8% du PIB pour un montant de l'ordre de 183 Mds €.

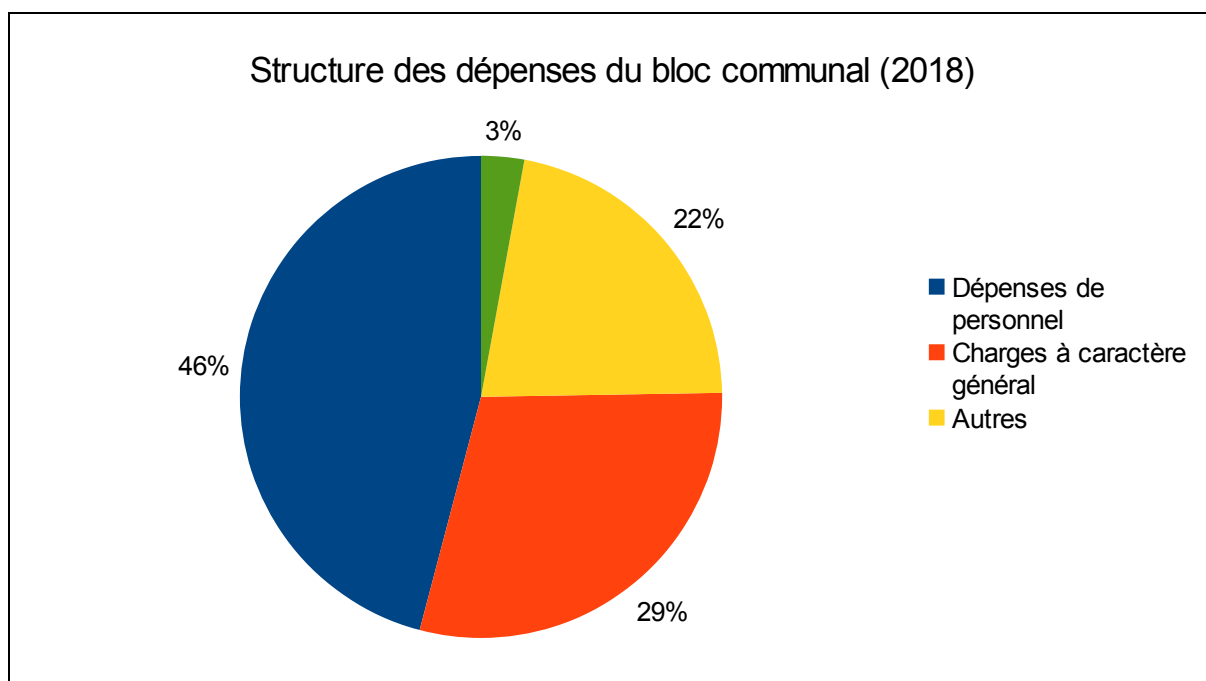
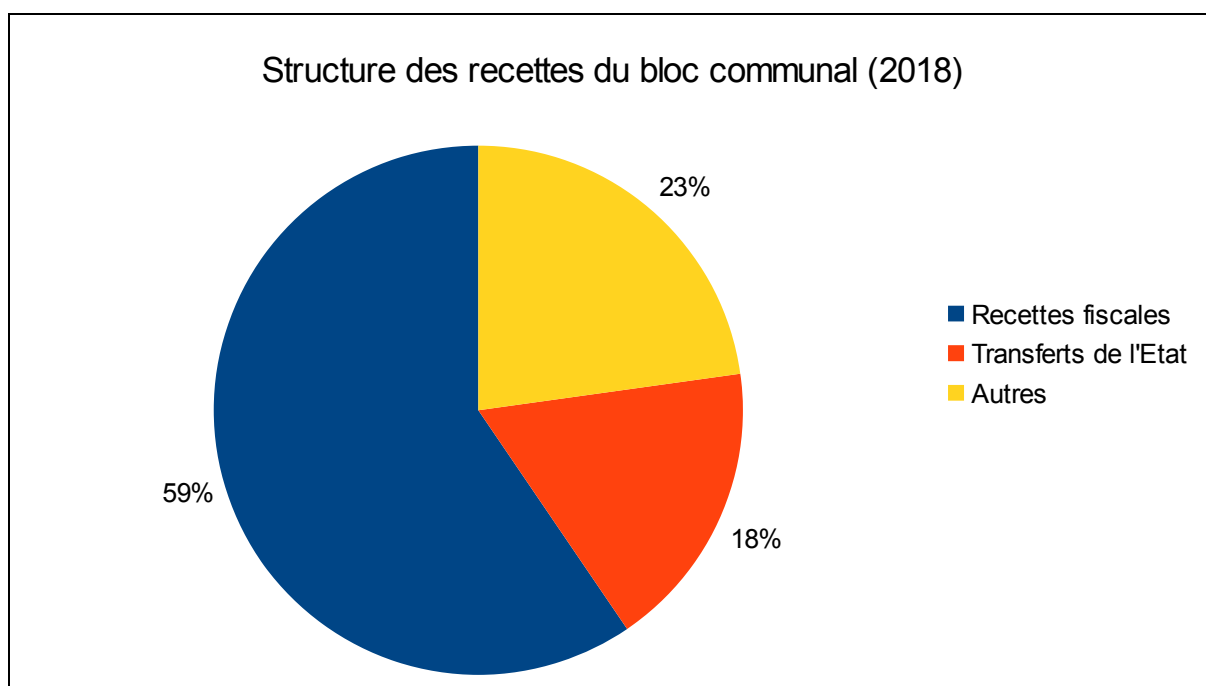
Globalement, les communes enregistraient une nette amélioration de leur épargne brute (+6,4%) sous l'effet d'une évolution maîtrisée des dépenses de fonctionnement (+ 0,7 %) et de recettes

4 Note de conjoncture sur le finances locales de septembre 2018

fiscales dynamiques. Pour la deuxième année consécutive, 2018 marque une forte progression de l'investissement (+7,2%) largement autofinancée.

Le paysage intercommunal français a fortement évolué en 2017 avec une baisse importante des groupements. Dans le même temps, la proportion de communes membres d'un groupement à fiscalité professionnelle unique a fortement augmentée. La situation s'est stabilisée en 2018.

La situation financière des groupements à fiscalité propre est différentes de celle des communes. L'épargne a baissé en 2018 (-2,5%) en raison, notamment, d'une fiscalité économique atone. L'investissement est en forte hausse (+8,9%) et est financé en partie par un recours à l'emprunt.



II.6 - Dotation globale de fonctionnement

La loi de finances prévoit une hausse sensible des dotations de péréquation, dont 90 M€ supplémentaires consacrés à la dotation de solidarité rurale (DSR), soit une progression de 6%.

Les montants individuels de la DGF des communes seront calculés sur la base du montant perçu en 2018. Les évolutions de DGF seront limitées à l'évolution démographique. Par ailleurs, pour les communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur à 75% du potentiel fiscal moyen, un écrêtement plafonné à 1% des recettes de fonctionnement de 2017 est appliqué.

La loi de finances prévoit une refonte des dotations des groupements. Ainsi, la répartition de la dotation d'intercommunalité s'opérera de la même manière quelle que soit la catégorie de l'EPCI.

La dotation d'intercommunalité se scinde à présent en trois enveloppes : la dotation de base, la dotation de péréquation et la garantie. La bonification communautés de communes à fiscalité professionnelle unique disparaît. Jusqu'à lors, la communauté de communes du Pays Rhénan émergeait à la bonification. Le montant perçu était de l'ordre de 270 000 euros.

La dotation de base dépend de la population et du coefficient d'intégration fiscale. La dotation de péréquation comprend, en plus des deux critères ci-dessus, le potentiel fiscal et le revenu moyen par habitant.

$$\text{Dotation de base} = \text{population DGF} \times \text{CIF} \times \text{valeur du point}$$

$$\text{Dotation de péréquation} = \text{pop DGF} \times \text{CIF} \times \left[\frac{\text{pot fisc moy/hb}}{\text{pot fisc/hb CC}} + \frac{\text{revenu moy/hb}}{\text{rev/hb CC}} \right] \times \text{valeur du point}$$

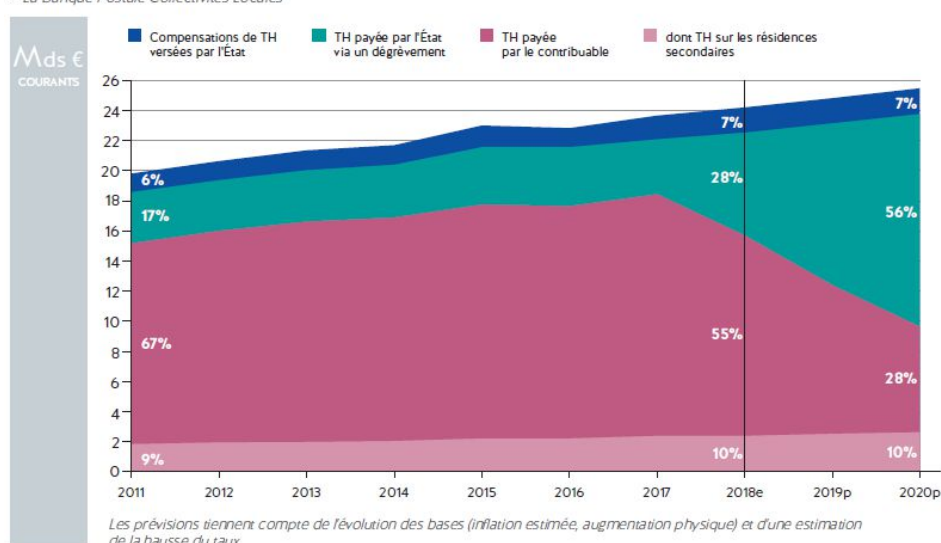
II.7 - Taxe d'habitation

Dans le prolongement de l'allègement de taxe d'habitation pour 80% des foyers engagé en 2018, un nouveau palier sera atteint en 2019 de sorte réduire de 65% l'impôt des ménages concernés. En 2020, un dégrèvement de 100% sera appliqué sur la base des impositions de 2017. A l'heure actuelle, environ 15% des ménages ne s'acquittent d'ores et déjà d'aucune TH compte tenu des mécanismes d'exonération en vigueur. Des incertitudes planent sur le devenir de la taxe d'habitation au-delà de 2020.

L'exonération est accordée en fonction de la composition du foyer et du revenu fiscal de référence. Elle prend la forme d'un dégrèvement, c'est à dire que l'État se substitue au contribuable. En 2020, l'État deviendra ainsi le premier contribuable des communes.

IMPACT DE LA SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION (TH) POUR 80 % DES FOYERS

© La Banque Postale Collectivités Locales



Source : Banque postale

Les projections faites par le Sénat en 2017 donne, pour les communes du Pays Rhéna, les éléments ci-dessous :

	Proportion de foyers déjà exonérés	Proportion de nouveaux exonérés	Proportion des exonérés en 2020
Auenheim	14%	59%	74%
Dalhunden	12%	67%	79%
Drusenheim	9%	67%	76%
Forstfeld	12%	56%	69%
Fort-Louis	n.d.	67%	74%
Gamsheim	9%	63%	73%
Herrlisheim	8%	66%	75%
Kauffenheim	12%	54%	67%
Kilstett	6%	57%	63%
Leutenheim	14%	60%	74%
Neuhausel	10%	64%	73%
Offendorf	10%	61%	71%
Roeschwoog	9%	62%	71%
Roppenheim	11%	61%	72%
Rountzenheim	10%	65%	75%
Sessenheim	10%	66%	76%
Soufflenheim	14%	68%	82%
Stattmatten	11%	65%	76%

Source : Sénat

III - Exécution budgétaire 2018

Les grandes lignes de l'exécution budgétaire de l'exercice 2018 de la communauté de communes du Pays-Rhénan se présente de la manière suivante :

	Principal	Loisirs	Total	Parc Eco	ZA Auenheim	ZA Bernhohl	Herdlach II	ZA Roppen.	Total ZA	Régie OM
<i>Fonctionnement</i>										
Recettes	14 956,9	93,6	15 050,5	4 391,9	0,9	695,7	92,0	12,1	5 192,6	2 659,9
Dépenses	11 682,9	71,6	11 754,5	4 391,9	0,9	695,7	89,4	0,0	5 177,9	2 554,9
Solde	3 274,0	22,0	3 296,0	0,0	0,0	0,0	2,6	12,1	14,7	105,0
<i>Investissement</i>										
Recettes	10 913,9	547,2	11 461,1	4 132,0	0,6	694,8	67,1	9,0	4 903,5	2 075,5
Dépenses	4 872,8	643,4	5 516,2	8 221,9	426,5	1 390,5	67,1	0,0	10 106,0	576,0
Solde	6 041,1	-96,2	5 944,9	-4 089,9	-425,9	-695,7	0,0	9,0	-5 202,5	1 499,5
<i>Restes à réaliser</i>										
Recettes	448,3	158,2	606,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses	6 625,3	82,1	6 707,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	33,2
Solde des RAR	-6 177,0	76,1	-6 100,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-33,2
Besoin de fin. S. Inv.	-135,9	-20,1	-156,0	-4 089,9	-425,9	-695,7	0,0	9,0	-5 202,5	1 466,3
Solde Global	3 138,1	1,9	3 140,0	-4 089,9	-425,9	-695,7	2,6	21,1	-5 187,8	1 571,3

chiffres en milliers d'euros

Les budgets principal et loisirs affichent un excédent de fonctionnement de 3,3 M€ et un besoin de financement de la section d'investissement, restes à réaliser compris, de 0,2 M€.

Les zones d'activités affichent un besoin de financement agrégé de 5,2 M€.

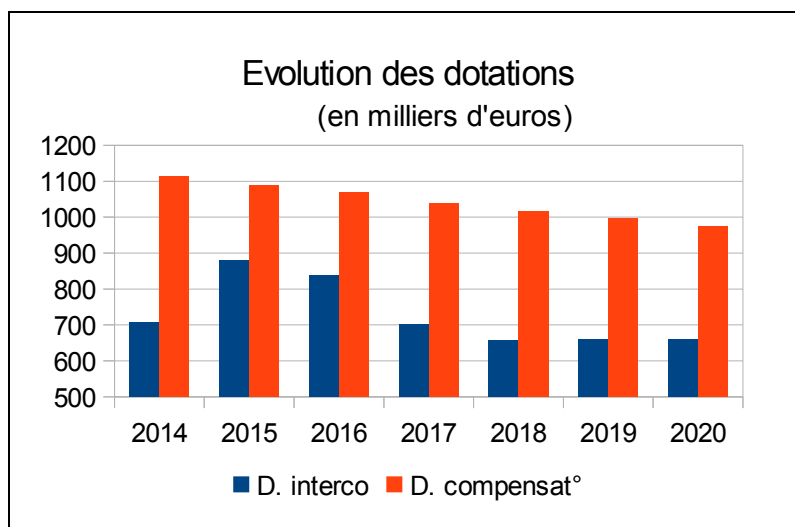
La régie des ordures ménagères constitue un budget autonome qui affiche un excédent de clôture global de 1,6 M€.

IV - Recettes des fonctionnement

IV.1 - Dotations et participations

a - Concours de l'État

Les nouvelles modalités de calcul de la dotation d'intercommunalité pourraient être défavorable à la communauté de communes du Pays Rhénan. Toutefois, compte tenu de l'évolution régulière de la population et l'amélioration attendue du CIF, il est possible d'entrevoir un maintien de la dotation au niveau de 2018. Le montant de la dotation individuelle n'est cependant pas connue à ce jour.



Le coefficient d'intégration fiscale était de 30% en 2018. La moyenne de la strate était à 37%.

Faisant partie des variables d'ajustement, la dotation de compensation devrait poursuivre son érosion.

b - Projection 2019

Les dotations et participations sont enregistrées au chapitre 74 du budget et regroupent l'ensemble des dotations de l'État et les subventions de fonctionnement reçus des partenaires.

<i>Chapitre 74 - Prévisions pour 2019 (en M€)</i>		
BP2018	CA 2018	BP 2019
2,14	2,11	2,14

Les subventions reçues proviennent principalement de la CAF pour le multiaccueil et le RAM.

La structure du chapitre 74 pourrait se présenter comme suit :

Dotation d'intercommunalité : 660k€	Comp. fiscales : 166k€
	Subventions : 292k€
Dotation de compensation : 996k€	

V - Impôts et taxes

a - Structure des produits perçus en 2018

Les impôts et taxes sont enregistrés au chapitre 73.

Les recettes fiscales de l'EPCI proviennent pour l'essentiel de trois impôts : la taxe d'habitation, la cotisation foncière des entreprises et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Ces trois impôts représentent près de 88% des produits fiscaux.

Les produits fiscaux perçus en 2018 se sont élevés à 10,7 M€. Le reversement effectué aux communes sous forme d'attribution de compensation représentait 6,3 M€. Les produits fiscaux nets à disposition du budget intercommunal est ainsi de 4,4 M€.

b - Perspectives pour 2019

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives, indexée sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé pourrait être de l'ordre de 1,8%.

A ce jour, les bases prévisionnelles pour 2018 n'ont pas encore été notifiées par les services fiscaux.

• Impôts ménages

La variation physique des bases de **taxe d'habitation** pourrait être de l'ordre de 0,5 à 1%. A taux constants, les produits pourraient progresser dans une fourchette entre 107 et 132 k€.

S'agissant de la **taxe foncière sur les propriétés bâties**, une variation totale des bases de l'ordre de 2 à 3% peut être envisagée. Toutefois, le taux d'imposition étant faible (1,10% en 2018), le produit de cette taxe représente moins du douzième de celui de la taxe d'habitation.

Une augmentation de 1% des impôts ménage permettrait de récolter 52 k€ de produits supplémentaires, soit 1,40 € en moyenne par habitant.

• Fiscalité professionnelle

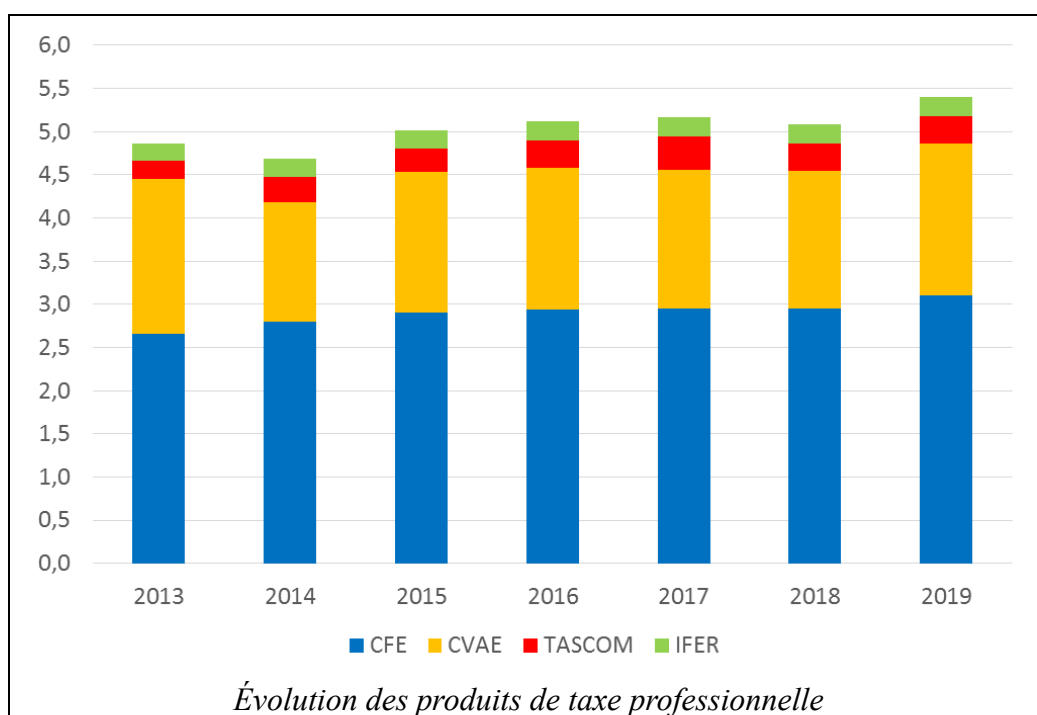
Les bases de **cotisation foncière des entreprises** ont connu un rebond en 2018 (+2%) après deux années de baisse.

Les services fiscaux prévoient une augmentation des bases de l'ordre de 1,3% sur les établissements dominants. A taux constant, cela pourrait représenter des recettes supplémentaires de 90 k€. Le point de fiscalité représente environ 31 k€.

Les prévisions de produit de **CVAE** faites par les services fiscaux s'établissent à 1 758 k€, soit une progression de l'ordre de 113 k€ par rapport à 2018 (+6,8%).

S'agissant des autres impôts, en l'absence de notification, les prévisions pour 2018 portent sur les montants perçus en 2018.

L'évolution des produits de la fiscalité professionnelle depuis 2013 est illustrée par l'histogramme suivant :

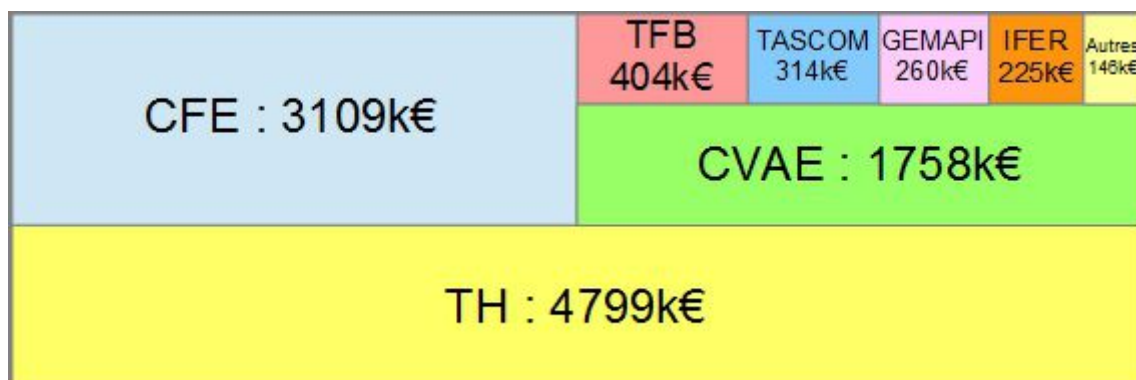


c - Projections

A taux constants, les projections pour 2018 des produits des impôts et taxes sont les suivantes :

<i>Chapitre 73 – Prévisions à taux constants pour 2019 (en M€)</i>		
BP2018	CA 2018	BP 2019
10,66	10,93	10,97

A taux constants, structure des recettes fiscales pourrait se présenter comme suit :



d - Décisions fiscales

Les décisions en matière de taux pouvant être prises par le conseil communautaire dépendent des décisions des communes l'année précédente (règles de liens des taux de fiscalité). Ainsi l'évolution du taux de CFE est bridée par les évolutions communales des taux des impôts sur les ménages. Elle ne peut être plus forte que le plus faible des deux coefficients de variation moyen pondéré, d'une part de la TH et, d'autre part, de l'ensemble de la fiscalité sur les ménages (TH et TF). Par ailleurs, le taux de foncier non bâti des communes ne peut augmenter plus, ou ne peut diminuer moins, que le taux de taxe d'habitation.

Les taux d'imposition communautaires actuels sont de :

- 11,12% pour la TH
- 1,10% pour la TFB
- 4,20% pour la TFNB
- 23,15% pour la CFE (taux moyen intercommunal)

Compte tenu des projections faites sur les dépenses, **les taux d'imposition pourraient être maintenus à leur niveau actuel lors du vote du budget.**

V.2 - Autres recettes de fonctionnement

Les autres recettes de fonctionnement représentent moins de 4% des recettes réelles. Elles pourraient s'établir à environ 669 k€.

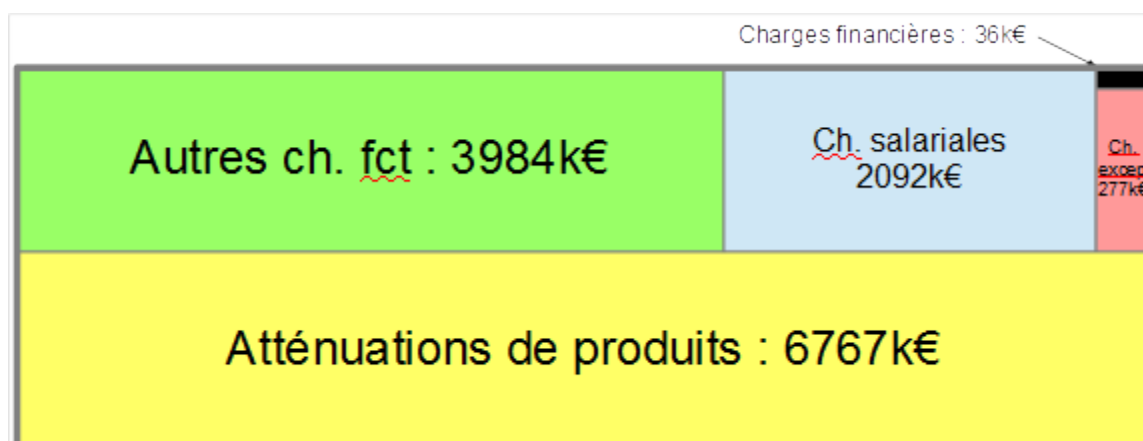
V.3 - Recettes totales

Consolidées sur les budgets principal et loisirs, les recettes réelles de fonctionnement – hors résultat - pourraient être les suivantes :

<i>Recettes réelles de fonctionnement (en M€)</i>			
BP2018	CA 2018	BP 2019	
13,496	13,747	<i>au fil de l'eau</i>	13,806
		<i>avec augmentation des taux d'imposition de 1%</i>	13,889

VI - Dépenses de fonctionnement

VI.1 - Structure des dépenses réelles de fonctionnement



VI.2 - Atténuations de produits

Poste de dépenses principal, les atténuations de produits sont notamment constituées :

- des attributions de compensation pour un montant de 6,3 M€ ;
- du FNGIR pour un montant de 367 k€.

VI.3 - Charges de personnel

Les charges prévisionnelles de personnel sont en hausse sous l'effet principalement de la réouverture programmée de la piscine et de la montée en charge des créations de poste à la suite de l'audit organisationnel du centre de gestion du Bas-Rhin.

Un glissement vieillesse-technicité (GVT) de 2,5% est prévu tenu notamment compte de la reprise du protocole PPCR d'amélioration statutaire.

Les charges salariales (chapitre 012) pourraient ainsi s'établir à près de 2,1 M€.

<i>Chapitre 012 – Charges de personnel pour 2019 (en M€)</i>		
BP2018	CA 2018	BP 2019
1,818	1,651	2,092

VI.4 - Autres charges de fonctionnement

Cet agrégat comprend les chapitres comptables 011 charges à caractère général et 65 autres charges de gestion courante. Il devrait progresser principalement du fait de la réouverture de la piscine.

<i>Autres charges de fonctionnement (en M€)</i>		
BP2018	CA 2018	BP 2019
3,686	2,596	3,984

VI.5 - Charges exceptionnelles

Au niveau du budget consolidé, les charges exceptionnelles sont constituées de la subvention versée au délégataire du multiaccueil pour faire face à ses sujétions de service public.

VI.6 - Charges financières

L'endettement de la communauté de communes est constitué de deux contrats. Le montant des intérêts à payer en 2019 sera de 36 000 euros.

VI.7 - Dépenses totales

Consolidées sur les deux budgets principal et loisirs, les dépenses réelles de fonctionnement pourraient s'établir de la façon suivante :

<i>Dépenses réelles de fonctionnement (en M€)</i>		
BP2018	CA 2018	BP 2019
12,498	11,207	13,156

VII - Projets d'investissement

Les projets énumérés ci-dessous résultent du projet de territoire de la communauté de communes. Les crédits proposés pour l'exercice 2019 sont donnés à titre indicatif et sous réserve des arbitrages et décisions budgétaires à venir.

VII.1 - Autorisations de programme

(105) RÉNOVATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE				
Autorisation de programme		État : travaux en cours		
Montant révisé	Réalisations	Reports	CP 2019	Reste à financer
9 310 000	3 828 982	5 007 456	473 562	0
Recettes	<ul style="list-style-type: none"> • Subvention CD67 • Etat (DETR) • FCTVA 			493 000 350 000 1 489 000
Impact	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des surfaces par adjonction d'un bassin supplémentaire • Charges de personnel : renforcement de l'équipe de maîtres-nageurs (+1,2 ETP) et du personnel d'entretien (+1 ETP) • Coût budgétaire net de fonctionnement prévisionnel : entre 250 et 300 k€ par an • Réception des travaux en 2019 			

(106) PLUI				
Autorisation de programme		État : en cours		
Montant révisé	Réalisations	Reports	CP 2019	Reste à financer
672 305	518 941	115 928	37 436	0
Recettes	<ul style="list-style-type: none"> • Subvention de l'État • Agence de l'eau 			20 000 24 000

(107) FONDS DE CONCOURS PÉRISCOLAIRE				
Autorisation de programme		État : en cours		
Montant révisé	Réalisations	Reports	CP 2019	Reste à financer
2 000 000	597 457	701 855	555 000	145 688
Suivi	Neuf projets ont été enregistrés. <ul style="list-style-type: none"> • Drusenheim (achevé) • Roppenheim (achevé) • Gamsheim (en cours) • Rountzenheim-Auenheim (en cours) • Offendorf (en cours) • Kilstett (en cours) • Sessenheim (études) • Herrlisheim (programmation) • Roeschwoog (programmation) 			

(110) CREATION D'UNE MAISON DE SERVICES				
Autorisation de programme		Etat : programmation		
Montant révisé	Réalisations	Reports	CP 2019	Reste à financer
6 050 000	126 519	176 715	470 000	5 276 766
Recettes :	<ul style="list-style-type: none"> • Subvention CD67 (hypothèse basse) • État (hypothèse basse) • FCTVA 			321 000 1 423 000 968 000
Impact	<ul style="list-style-type: none"> • Regroupement de services : mutualisation d'espaces et fonctions (accueil, par exemple) • Recrutement de trois agents d'accueil 			

(112) DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE				
Autorisation de programme		Etat : En cours		
Montant révisé	Réalisations	Reports	CP 2019	Reste à financer
3 457 475	155 925	61 250	834 750	2 405 550
Contribution de la communauté de communes versée à la région Grand Est pour le déploiement de la fibre optique sur le territoire. Le déploiement est prévu sur les années 2017-2026.				
Impact				

(114) MODERNISATION DES GARES				
Autorisation de programme		Etat : En cours		
Montant révisé	Réalisations	Reports	CP 2019	Reste à financer
971 743	13 323	218 677	739 743	0
Recettes	• Participation de la région			271 123
Impact				

VII.2 - Autres opérations d'investissement

(113) ZA OFFENDORF ET GAMBSHEIM: TRAVAUX DE VOIRIE				
Coût total	Réalisations	Reports	CP 2019	Reste à financer
582 000	2 016	24 000	315 000	99 000
Recettes :	• FCTVA			93 000

ZONE DE LOISIRS DU STAEDLY (VIABILISATION ET HLL)				
Coût total (HT)	Réalisations	Reports	CP 2019	Reste à financer
1 734 000	823 517	31 551	268 000	610 932
Recettes :	<ul style="list-style-type: none"> • subvention CD67 • subvention de l'État • subvention de la région • Récupération de la TVA par voie fiscale 			158 191 121 500 72 000

AIRE DE GRAND PASSAGE				
Coût total	Réalisations	Reports	CP 2019	Reste à financer
512 000		25 000	200 000	287 000
Recettes escomptées :	<ul style="list-style-type: none"> • subvention du conseil départemental • subvention de l'État • concours de la CC de Niederbronn • FCTVA 			11 500 273 000 95 000 80 000

VII.3 - Zone d'activités du Parc rhénan

La communauté de communes projette la réalisation d'une zone d'aménagement concerté sur l'ancien site de la raffinerie de Strasbourg. Environ quatre-vingt hectares pourraient être cédés à des entreprises. L'aménagement complet de la zone pourrait s'étaler sur une vingtaine d'année. Des discussions sont en cours pour en confier l'aménagement à un concessionnaire. Des travaux seront cependant réalisés en régie en 2019.

ZONE D'ACTIVITÉS DU PARC RHÉNAN		
Coût total	Réalisations	BP 2019
29 702 560	5 064 592	3 400 000
Recettes :	<ul style="list-style-type: none"> • subvention de la région • subvention de l'État • subvention du CD67 • autres subventions • vente de terrains (2018) 	<ul style="list-style-type: none"> 680 000 244 460 71 621 37 100 2 000 000

VIII - Autofinancement

L'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles pourrait être de l'ordre de 922 k€ avant intégration du résultat.

L'exécution budgétaire de 2018 laisse apparaître un résultat avant affectation de l'ordre de 3 M€.

Compte tenu d'un solde négatif de clôture de la section d'investissement de 156 k€ et du remboursement de la dette en capital (229 k€), l'autofinancement pourrait approcher être de l'ordre de 3,2 M€.

Calcul de l'autofinancement prévisionnel pour 2019 (en milliers d'euros)	
Recettes réelles de fonctionnement	13 806
- Dépenses réelles de fonctionnement	-13 156
= Solde de l'exercice	650
Solde de fonctionnement 2018	2 965
Solde d'investissement 2017 (yc RAR)	-156
- Capital de la dette	-229
= Épargne nette	3 230

IX - Structure et gestion de la dette

Le portefeuille de la dette de la communauté de communes est constituée de deux emprunts à taux fixe. Le stock de la dette est de 3,1 M€. L'endettement moyen par habitant est de 86 €. La capacité de désendettement⁵ est d'un peu plus de dix mois.

Le recours à la dette serait nécessaire en 2019 pour assurer le financement des opérations d'investissement. Celui-ci pourrait être de 4 M€. La capacité de désendettement serait ainsi portée à près de deux années.

⁵ La capacité de désendettement est le rapport entre le stock de la dette et l'épargne brute. Cette dernière correspond à l'excédent des recettes réelle de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. L'agrégat mesure le nombre d'années nécessaire à rembourser le stock de la dette en y affectant la totalité de l'épargne.

X - Présentation synthétique du budget

Le budget 2019 (principal et loisirs) pourrait se présenter synthétiquement de la manière suivante (chiffres en milliers d'euros) :

Recettes de fonctionnement

73 Impôts et taxes	10 966	
74 Dotations et participations	2 136	
70/75/013 Autres produits courants	669	
76 Produits financiers	0	
77 Produits exceptionnels	35	
Total	13 806	a

Dépenses de fonctionnement

012 Charges de personnel	2 092	
011/65 Autres charges de fonctionnement	3 984	
014 Atténuations de produits	6 767	
022 Dépenses imprévues	0	
66 Charges financières	36	
67 Charges exceptionnelles	277	
Total	13 156	b

Solde de l'exercice	650	c=a-b
002 Résultat de fonctionnement N-1	2 965	
Epargne brute	3 615	d

001 Solde d'investissement reporté	5 728	e
16 Remboursement de la dette	-229	f
10/27 Dotations, fonds divers, prêts	1 675	g
Autofinancement	10 789	h=d+e+f+g
16 Emprunts (Recettes)	4 000	i
13 Subventions reçues	641	j
Solde des reports	6 105	k
Capacité d'investissement nouvelle	9 325	=h+i+j-k

XI - Mutualisation

Le schéma de mutualisation a été définitivement adopté en septembre 2016.

Groupements de commandes

Objectifs : mise en place de groupements de commande avec les communes volontaires

Bilan :

- trois commandes groupées ont été réalisées avant 2018

Perspectives :

- un nouveau groupement est programmé (fournitures administratives)

Service commun des marchés publics

Objectifs : passation des marchés publics pour le compte des communes selon les demandes de celles-ci.

Bilan :

- treize communes y ont adhéré au service commun
- quatre d'entre elles ont sollicité au moins une fois le service

Perspectives :

- poursuite des prestations

Création d'un service technique commun

Objectifs : proposer une assistance technique, conseil et aide à la décision aux communes volontaires

Bilan :

- la mise à disposition d'un technicien communal pour un mi-temps doit être abandonnée et être palliée par un recrutement en régie
- le service commun n'est pas encore opérationnel dans les faits

Perspectives :

- définition des contours du service

Mutualisation des outils de communication

Objectifs : diffusion des événements organisés par les communes pouvant avoir une portée intercommunale à partir des moyens de communication développés par la communauté de communes.

Bilan :

- mise en service du site internet de la communauté de communes

Perspectives :

- recensement des actions communales

Mutualisation des pratiques professionnelles

Objectifs : Mise en place des outils et des organisations favorisant les échanges de pratiques professionnelles entre agents

Bilan :

- réunions régulières des directeurs généraux et secrétaires de mairie

Perspectives :

- mise en place d'une plate-forme d'échange (intranet)

Mutualisation des sessions de formation

Objectifs : mise en place de sessions de formation à l'échelle du territoire

Bilan :

- mise en place d'un parcours de formation pour les secrétaires de mairie. Cette action est mutualisée avec la communauté de communes de la Plaine du Rhin. Elle est réalisée avec l'appui du CNFPT.
- séances de formation réglementaires (CACES, SST)

Perspectives :

- Poursuite des formations mutualisées

Gestion de la paie

Objectifs : réflexions sur l'opportunité de structurer une gestion commune de la paie, a minima par l'acquisition commune d'un logiciel de GRH

Bilan :

- trois communes intéressées – projet en suspens

Perspectives :

- acquisition commune d'un logiciel
- réflexion sur l'adhésion commune au SIRH mutualisé du centre de gestion du Bas-Rhin
- étude de la faisabilité d'un service commun de paie

XII - Projections pluriannuelles

L'achèvement du projet de territoire sur les exercices 2019 et 2020 pourrait nécessiter treize millions de dépenses d'investissement, dont six correspondent à des reports de l'exercice 2018. S'y ajoute le développement des zones d'activités, au premier rang desquels la zone industrielle de Drusenheim-Herrlisheim. La procédure de choix d'un concessionnaire est en cours.

L'équilibre du budget pourrait être trouvé sans augmentation des taux d'imposition compte tenu de la dynamique prévisible des produits fiscaux.

Le financement des travaux d'investissement nécessitera un recours à l'emprunt pouvant s'élever aux environs de quatre millions d'euros.

Certains programmes d'investissement verront leur achèvement sur la mandature suivante (2020-2026). Il s'agit de la maison des services au public (inauguration en 2021) et du déploiement de la fibre optique (au plus tard en 2026).